

Paolo ODORICO
E.H.E.S.S.
Paris

LE PRIX DU CIEL: DONATIONS ET DONATEURS A SERRES (MACEDOINE) AU XVII^e SIECLE

Abstract: C'est à partir des documents précieux, récemment découverts, que l'auteur s'efforce d'élucider un aspect particulier de la vie spirituelle de la communauté chrétienne à Serres au XVII^e siècle. Ces documents montrent qu'au monastère fameux de Saint-Jean-Prodrôme il y était un tarif fixé (6.000-8.000 akçe) pour la "commémoration" du donateur. Même plus souvent, au lieu du paiement en liquide, une commémoration était assurée par la donation d'un bien. Le tarif fixé, tenant compte des mutations de la parité de change, restait le même entre 1601 et 1664. Il semble que les montants enregistrés dans les documents ne correspondent pas aux sommes réellement payées, mais plutôt que le montant versé était objet de marchandage et que le paiement était fait en biens ou en travaux.

Dès la fin de l'époque byzantine,¹ Serrès était un centre florissant, en plein développement économique grâce à la fertilité de la plaine du

1 Pour l'histoire de Serrès [au delà des ouvrages qui traitent en général l'histoire de la Macédoine et qui donc font aussi référence à la ville, comme P. Lemerle, *Philippe et la Macédoine orientale à l'époque chrétienne et byzantine*, Paris, 1945 ["Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome" 158]; A. Bakalopoulos, *Ιστορία του νέου Ἑλληνισμοῦ*, particulièrement t. III, Thessalonique 1968; G. Théocharidis, *Ἱστορία τῆς Μακεδονίας κατὰ τοὺς μέσους χρόνους (285-1354)*, Thessalonique 1980 ["Ἐταιρεία Μακεδονικῶν Σπουδῶν" 55]; et id., *Ἱστορία τῆς Μακεδονίας 1354-1833*, Thessalonique 1988], on tirera profit des ouvrages suivants: P. N. Papageorgiou, "Αἱ Σέρραι καὶ τὰ προάστεια τὰ περὶ τὰς Σέρρας καὶ ἡ μονὴ Ἰωάννου τοῦ Προδρόμου", *Byzantinische Zeitschrift* 3 (1894) p. 225-329 [réimp. Thessalonique 1988]; E.G. Stratis, *Ἱστορία τῆς πόλεως Σερρῶν ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς καὶ δράσις τῆς ἐν αὐτῇ ἑλληνικῆς κοινότητος κατὰ τοὺς μετὰ τὴν Ἀλωσιν χρόνους*, Serrès 1926; P. Pennas, *Ἱστορία τῶν Σερρῶν*, 2ème éd., Athènes, 1966; G. Kaftantzis, *Ἱστορία τῆς πόλεως Σερρῶν καὶ τῆς περιφέρειᾶς (ἀπὸ τοὺς προϊστορικοὺς χρόνους μέχρι σήμερα)*, t. I, Athènes 1967, t. II, Serrès 1972; ID., *Οἱ Σέρρες ἄλλοτε καὶ τώρα*, Serrès, s.d. [mais 1985]; T. Karanastassis, "Σημειώσεις γιὰ

Strymôn, particulièrement adaptée à la production du coton,² du tabac, du riz et du blé. A cette époque la ville était sortie d'un passé difficile: les conséquences catastrophiques des faits de guerre du XIII^e et du XIV^e siècle l'avaient réduite à des conditions misérables, du point de vue tant de l'économie que de l'urbanisme. Lorsqu'en 1245 Jean Vatatzès arriva dans la ville il se trouva face à un spectacle lamentable: "Serrès était anciennement une ville très grande, mais le Bulgare Jean, après les autres villes de Macédoine, l'assiégea et la détruisit elle aussi et elle était à cette époque comme un village, et seulement son acropole avait encore des murs et était en état d'affronter une guerre".³ En 1307 Serrès connut les horreurs et la violence des Catalans. Les documents conservés dans le codex B du monastère Saint-Jean-Prodrome nous ont gardé le souvenir d'une ruine fort grande. Un document de 1323 nous raconte qu'après la dévastation il y avait des querelles à propos propriétés, et affirme que pas seulement la ville, mais aussi les alentours étaient devenus des refuges pour les bandits.⁴

τὴν ἱστορία τοῦ ναοῦ τῆς Ἁγίας Παρασκευῆς στὶς Σέρρες, in Σερραϊκὰ Ἀνάλεκτα 1, 1992, p. 152-171. Fondamentale l'étude de A. Guillou, *Les Archives de Saint-Jean-Prodrome sur le mont Ménécée*, Bibliothèque Byzantine. Documents 5 (Paris 1955). Pour l'histoire de Serrès vers la fin de l'époque byzantine, voir: G.C. Soulis, *Notes on the History of the City of Serres under the Turks (1345-1372)*, in Ἀφιέρωμα στὴν μνήμη Μ. Τριανταφυλλίδη, Thessalonique 1960, p. 373-379; G. Ostrogorsky, *La prise de Serrès par les Turcs*, Byzantion 3 (1965) p. 304-312; id., *La principauté serbe de Serrès*, Mémoires de l'Institut d'Études Byzantines 9 (Belgrade 1965) (en serbe); L. Mavromatis, *La fondation de l'empire serbe. Le kralj Milutin*, Βυζαντινὰ Κείμενα καὶ Μελέτες 16 (Thessalonique 1978); A.V. Solov'ev, *Les archontes grecs dans l'empire serbe*, Byzantinoslavica 2 (1930) (en serbe) p. 275-287. Pour l'aspect historico-géographique, voir P. Bellier et Alii, *Paysages de Macédoine*, Paris 1986 (Travaux et Mémoires. Monographies, 3). Un cadre d'ensemble avec mise à jour bibliographique dans le volume *Conseils et Mémoires de Synadinos, prêtre de Serrès en Macédoine (XII^e siècle)*, par P. Odorico, avec la collaboration de S. Asdrachas, T. Karanastassis, S. Kostis, S. Petmézas, sous presse (Textes. Documents. Etudes sur le monde byzantin néohellénique et balkanique).

- 2 Les études sur l'économie de la région au XVII^e siècle doivent encore être développées: si la production du coton est un élément majeur de l'activité paysanne au XVIII^e siècle, avec toute les conséquences qu'elle entraîne (importations de biens en échange de l'exportation du coton, circulation de l'argent, mais aussi travail du coton sur place etc.), nos informations pour la période précédente sont encore limitées. La *Chronique* de Synadinos est une source importante mais encore inexploitée à ces sujet. Des recherches sont en cours au sein du P.R.I. "P. Belon" à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris).
- 3 - "ἐπεὶ δ' αἱ Σέρραι πάλαι μὲν ὑπῆρχε πόλις μεγίστη, ὃ δὲ Βούλγαρος Ἰωάννης μετὰ τῶν λοιπῶν Μακεδονικῶν πόλεων καὶ ταύτην πολιορκήσας κατήρπειν, ὡς κόμη τότε ἐτύγγανε, τῆς ἀκροπόλεως μόνης περιτειχισμένης καὶ ἡντρεπισμένης δέξασθαι πόλεμον": George Akropolitès, *Chronikè Syggraphè* § 43, p. 74, ed. Heisenberg, Leipzig 1903.
- 4 Le document, encore inédit, est conservé à la p. 7 du cartulaire B du monastère

D'abord les Serbes de Stéphane Dušan et par la suite les Turcs s'engagèrent dès la deuxième moitié du XIV^e siècle dans le développement économique de Serrès. Au début du XVI^e siècle la ville s'enrichit de la présence des Juifs. Ceux-ci avec les Chrétiens représentaient certainement les groupes sociaux les plus actifs pour la production et le commerce. De leur côté les Ottomans conservèrent toujours une attitude bienveillante envers la ville.

La communauté chrétienne de Serrès naturellement était assujettie à l'autorité ottomane; l'attitude envers les dominateurs musulmans était double: ils étaient considérés comme des envahisseurs, des conquérants qui avaient privé les Chrétiens de leur patrie. Ainsi Synadinos,⁵ au début de sa *Chronique*, reprend la *Lamentation sur la chute de Constantinople* de Matthieu de Myra, pour demander à Dieu la restitution de la liberté:

Mon Dieu, (Constantinople) Tu l'as donnée à d'autres et à nous
Tu l'as prise.

Mon Dieu tout-puissant, si telle est ta volonté,
rends-aous cette merveille pour la gloire de ton nom.

Donne-nous notre petite maison, donne-nous notre patrie,
il suffit de l'indignation et de la grande amertume;

Tu nous as châtiés, Seigneur, pour notre péché,
et nous as condamnés à être dans les mains de nos ennemis.

Saint-Jean-Prodrôme, aujourd'hui au Centre I. Dujčev de Sofia sous la cote D. 80: dans les régestes du cartulaire il a le n. 8 [voir A. Guillou - L. Mavromatis - L. Bénou - P. Odorico, *Le cartulaire B du monastère Saint-Jean-Prodrôme au Mont Ménécée (Serrès). Régestes*, Byzantion 65 (1995) p.199].

5 Le texte complet de la *Chronique* de Synadinos, avec traduction française et commentaire, est sous-pressé (on attend la parution pour la fin de 1996): *Conseils et Mémoires...*; elle représente la source majeure pour l'histoire de la communauté chrétienne de Serrès. La *Lamentation* qui précède le texte, et que Synadinos a tirée de l'*Histoire de l'Hongrovalachie* de Matthieu de Myra, a été l'objet d'éditions dès la fin du XIX^e siècle. Une bibliographie complète se trouve dans le volume cité; voir aussi: S. Lampros, Μονωδίαι καὶ θρηνοὶ ἐπὶ τῇ ἀλώσει τῆς Κωνσταντινουπόλεως in Νέος Ἑλληνομνήμων 5 (1908) p. 250-256 et 6 (1909) p. 495-499; P. Pennas, Τὸ Χρονικὸ τῶν Σερρῶν τοῦ Παπασυναδίνου, μετ' εἰσαγωγικῆς μελέτης, in Σερραϊκά Χρονικά 1 (1938) p. 7-72; G. Kaftantzis, Ἡ σερραϊκὴ Χρονογραφία τοῦ Παπασυναδίνου μετ' εἰσαγωγή καὶ σχόλια, in Σερραϊκά Χρονικά 9 (1982-83) p. 15-128; id., Ἡ σερραϊκὴ Χρονογραφία τοῦ Παπασυναδίνου, Thessalonique 1989; Sp. Asdrachas, "Οἰκονομία καὶ νοοτροπίες ἡ μαρτυρία τοῦ Χρονικοῦ τῶν Σερρῶν, τοῦ Νεκταρίου Τέρπου καὶ τοῦ Ἀργύρη Φίλιππίδη", in Γετράδια ἐργασίας 7 (Athènes 1984) p. 53-72 (réimpr. dans le volume Οἰκονομία καὶ Νοοτροπίες, Athènes 1988, p. 167-210).

Les Turcs sont donc le châtimeut de Dieu, mais tout au long de la *Chronique* le sultan reste *le basileus*, héritier de l'empereur byzantin, le chef de l'Etat, le Seigneur auquel sont dus fidélité et respect.

A côté du sultan et bien plus important dans la vie pratique, se trouve le patriarche, chef du *millet* chrétien, dont il gère les questions intérieures pas en souverain, mais en chef du synode. Les communautés locales, jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle au moins, sont fortement autonomes, dirigées par le métropolitain, représentant du patriarche, et par un conseil tout puissant. Les lettres du patriarche et les documents officiels qui s'adressent à la communauté font toujours référence au métropolitain, au clergé et aux notables de la ville, personnalités publiques qui dirigent et organisent ensemble la vie des Chrétiens. A cette époque, le métropolitain est étroitement dépendant de la volonté du conseil qui administre les biens de l'Eglise, paye collectivement les impôts, se charge de la gestion de la communauté. Lorsque le métropolitain de Zichna Néophyte donne au monastère le métoque de Saint-Achillios avec tous ses biens,⁶ il souligne à deux reprises que la donation a été faite avec l'accord des notables de la ville: "μετὰ καὶ βουλῆς τῶν ... κληρικῶν καὶ ἀρχόντων et, peu après "Τοῦτο γοῦν θεωρήσας καὶ γὰρ καὶ ἡ ὑπὲρ ἐμὲ ἅπαντα κληρὸς ἐπροσηλώσαμεν τὸ ... μετόχιον εἰς τὴν ... σεβασμίαν μονὴν τοῦ τιμίου Προδρόμου."

C'est au patriarche (ou à son représentant) et à l'administration de l'Eglise que les Chrétiens ont recours en cas de conflits. D'ailleurs déjà à la fin de l'époque byzantine les tribunaux ecclésiastiques, mieux organisés et plus efficaces que les civils, étaient préférés par les plaignants. La tradition continue: avoir recours à l'autorité ottomane était une attitude fortement blâmée par la communauté chrétienne. Les sources nous parlent avec antipathie de ceux qui se sont adressés "à ceux de l'extérieur qui nous dominent" (τοὺς ἔξω κρατοῦντες). La force de l'Eglise pour faire respecter les décisions qu'elle a prises, préside dans l'excommunication, qui comporte non seulement l'éloignement des mystères de la foi, mais aussi empêcheut de toute activité économique avec les autres Chrétiens.

La formule d'excommunication est plus ou moins la suivante: "(Un tel) est indésirable pour tous et en plus excommunié par le Père, le Fils et le Saint Esprit, Dieu unique dans sa nature, et il est maudit

6 Le document se trouve à la page 217 du cartulaire B du monastère Saint-Jean-Prodrome (voir *Regestes...*, p. 230, n. 238).

ici-bas et ne sera pas pardonné en cette vie, et après sa mort son corps ne se décomposera pas, et dans la vie future et éternelle il sera inculpé comme une personne qui s'est séparée de l'ensemble des Chrétiens pieux et orthodoxes; en outre tout Chrétien qui prononce son nom infâme, ou qui l'aidera ou qui ira à son secours par ses discours ou ses actions, ce dernier aussi sera excommunié par le Père, le Fils et le Saint Esprit, Dieu unique dans sa nature, et après sa mort son corps ne se décomposera pas. Le présent document synodal doit être lu de façon que tous l'entendent, chaque année le saint jour de l'Orthodoxie, pour rappeler l'événement et afin que les indisciplinés deviennent sages".⁷ Il s'agit donc d'une punition qui est spirituelle, et dans le même temps économique.

Ce mélange de spiritualité et d'intérêt matériel permet à la communauté de vivre, de se développer, lui fournit à la fois les normes et les systèmes pour les appliquer, leur justification morale et leur efficacité pratique. Par rapport aux Ottomans, la communauté s'efforce d'être le plus possible autonome, utilisant les "conquérants" en ce qu'ils peuvent être utiles, par exemple en faisant recours au juge pour confirmer une donation contestée par les héritiers ou pour déterminer son statut juridique, mais jamais pour résoudre une querelle que la donation elle-même peut engendrer.

Nous pouvons constater les effets pratiques de l'excommunication dans le cas de Synadinos, qui était prêtre (avec ses revenus), détenteur d'une charge dans l'administration de l'Eglise (elle aussi avec des revenus), mais aussi tisserand, propriétaire d'ateliers de tissage, et encore probablement marchand de vin. Lors de son excommunication en

7 Tel est le texte de l'excommunication du métropolite de Serrès Iōsaf, datant du 1606; le texte, déjà conservé dans le "manuscrit de la métropole" de Serrès, éd. P. Odorico, *Mémoire d'une voix perdue. Le cartulaire de la métropole de Serrès 17^e-19^e siècles*, Documents et recherches sur le monde byzantin néohellénique et balkanique XVI (Paris 1994) p. 28-31, est le suivant: "Εἶναι παντάπασιν ἀπρόσδεκτον καὶ πρὸς τοῦτῳ ἀφορισμένον ἀπὸ Πατρὸς, Υἱοῦ καὶ Ἁγίου Πνεύματος, τοῦ ἐνὸς τῆ φύσει Θεοῦ, καὶ κατηραμένον καὶ ἀσυγχώρητον ἐν τῷ νῦν καὶ μετὰ θάνατον ἄλυτον ἐν τῷ νῦν αἰῶνι, καὶ ἐν τῷ μέλλοντι καὶ τῷ αἰωνίῳ ἀναθήματι ὑπόδικον ὡς ἀλλοτριώσαντα ἑαυτὸν τῆς ὀλομελείας τῶν εὐσεβῶν καὶ ὀρθοδόξων χριστιανῶν, πρὸς τοῦτοις δὲ καὶ ὅποιος ἀπὸ τοὺς χριστιανοὺς μνησθῆ τὸ μισθὸν αὐτοῦ ὄνομα, ἢ βοηθήσῃ αὐτῷ ἢ συνδράμῃ ἢ μὲ δανεία ἢ μὲ λόγον ἢ μὲ ἔργον, καὶ ὁ τοιοῦτος ἀφορισμένος ἔστω ἀπὸ Πατρὸς, Υἱοῦ καὶ Ἁγίου Πνεύματος, τοῦ ἐνὸς τῆ φύσει Θεοῦ, καὶ ἄλυτος μετὰ θάνατον. ... τὸ παρὸν συνοδικὸν ἔγγραφον ... ὀφείλει ἀναγινώσκεισθαι εἰς ἐπήκοον παντὸς τοῦ λαοῦ ἐτησίως κατὰ τὴν ἁγίαν ἡμέραν τῆς ὀρθοδοξίας εἰς ἀναμνησιν τοῦ πράγματος καὶ σωφρονισμὸν τῶν ἀτακτούντων".

1638, la formule est pareille à celle que je viens de citer: "Ils m'en apportèrent deux destitutions définitives qu'ils lurent le Samedi de Pâques au moment de l'hymne à la mort du Christ dans les églises pour que tous puissent les écouter, car il y avait aussi des habitants de Melnik et des paysans, des prêtres et des étrangers, afin que tout le monde le sache. Et ainsi ils me déposèrent définitivement et lancèrent l'anathème contre moi, tous, petits et grands, dans l'église et partout... Et ils me chassèrent de l'Eglise et prirent mon énorion et ils établirent que: Quiconque me rencontre, ou quiconque mange du pain avec moi, ou quiconque m'aide, ou me secourt par ses discours ou ses actions, ou quiconque fera des affaires avec moi, ou quiconque achètera mon vin ou même le boira, ou quiconque me rendra des services, ou quiconque me fréquentera ou m'amènera des marchands à qui je vendrai des produits, ou quiconque me considèrera comme un prêtre, ou quiconque me baisera la main, ou quiconque me tiendra pour chrétien et beaucoup de choses pareilles"⁸ Après un an, lorsqu'il arrive à être réintégré dans la communauté, il fait le calcul de ses pertes: "Ils ne me pardonnerent pas jusqu'à ce que j'ai donné tous mes biens comme gage à Chatzès Rétsépouglès, et j'ai pris quatre cents piastres et j'ai donné 48.000 aspres et je les ai mises devant l'icône du Christ... Et cette disgrâce me coûta en tout cent vingt mille aspres."⁹

La communauté chrétienne, à Serrès comme ailleurs, avait toujours, pendant la turcocratie, un penchant très fort vers la solidarité. Les riches commerçants de la ville au-delà de leur aisance personnelle, recherchaient le prestige social à travers leur participation active à la vie de la communauté, à travers des donations et des travaux d'utilité

8 Je cite d'après le texte sous-presse *Conseils et Mémoires...*, p. 142 s.: "... με ἤφεραν δύο τέλειες καθαίρισες καὶ τὲς ἀνέγνωσαν τὸ Μέγα Σάββατον εἰς τὸν ἐπιτάφιον ὕμνον τοῦ Χριστοῦ, ἐπ' ἐκκλησίας εἰς ἐπήκουον πάντων, διότι ἦτον καὶ Μελνικιώτες καὶ χωριάτες, καὶ παπάδες καὶ ξένοι, ὡς νὰ τὸ ἤξεύρουν ἢ οἱ πάντες. Καὶ ἐτί με ἐκάθηραν τελείως καὶ με ἀναθεμάτισαν ὅλοι, μικροὶ τε καὶ μεγάλοι, μέσα εἰς τὴν ἐκκλησίαν καὶ παντοῦ ... Καὶ ἀπὸ τὴν ἐκκλησίαν ἔξω με ἐβγαλαν καὶ τὴν ἐνορίαν μου ἐπῆραν καὶ ἀφόρισαν ὅτι "ὅποιος με συντύχη ἢ ὅποιος φάγη ψωμί μαζὶ μου ἢ ὅποιος με συμβοηθήσῃ ἢ συνδράμη ἢ ἔργω ἢ λόγῳ ἢ ὅποιος κάμη ἀλισφιρίσι ἢ ὅποιος ἀγοράσῃ τὸ κρασί μου ἢ καὶ πῖη ἢ ὅποιος με δουλεύσῃ ἢ ὅποιος με συναναστραφῇ ἢ φέρῃ πρᾶματεντάδες καὶ πουλήσῃ δουλεία ἢ ὅποιος με μετρήσῃ διὰ παπὰ ἢ ὅποιος φιλήσῃ τὸ χέριν μου ἢ ὅποιος με ἔχη διὰ χριστιανόν" καὶ ἄλλα πολλὰ τὰ τοιαῦτα.

9 Καὶ δὲν με ἐσυγχώρησαν ἕως ὅπου ἔβαλα τὰ πάντα μου ὅλα ἀμανέτι εἰς τὸν Χατζὴ Ῥετζέπουγλη καὶ ἐπῆρα τετρακόσια γρόσια καὶ ἔδωσα μὴ χιλιάδες καὶ τὰ ἔβαλα ὀμπρὸς εἰς τὴν εἰκόνα τοῦ Χριστοῦ ... Καὶ με ἐκόστισεν ἡ συμφορὰ αὕτη ἢ ὀλόγη τὰ πάντα ἑκατὸν εἰκοσι χιλιάδες.

publique. Il s'agissait d'un engagement non écrit, d'une habitude utile au salut de l'âme et à la vie des concitoyens. Et ils partageaient cette attitude avec les notables des autres groupes sociaux. Lorsque, pendant l'épidémie de peste de 1642, mourut le riche turc Karachmatès, Synadinos commente ainsi son attitude vis-à-vis des habitants de Serrès: "[C'était] un homme[...]réputé partout, très riche (on disait qu'il était propriétaire de trois mille *phortia*). [...] Mais il était vraiment rapace et avare et il ne fit ni un pont ni une fontaine ni rien d'autre de "ψυ-χικόν".¹⁰ Ce mot est fort intéressant: en effet il désigne à la fois ce qui est utile pour le salut de l'âme, mais il a aussi une valeur technique très importante:¹¹ ψυχικόν est aussi le bien donné à l'Eglise, qui jouit d'un statut juridique et fiscal particulier face au pouvoir ottoman; on pourrait le définir, en forçant le mot, comme un vakif chrétien.

Le salut de l'âme était assuré par le mnèmosynon, la commémoration funèbre pour laquelle il fallait verser une somme importante à l'Eglise et surtout, dans le cas de Serrès, au grand centre spirituel voisin qu'était le monastère Saint-Jean-Prodrome sur le mont Ménécée. Avec une donation importante, les Chrétiens pieux étaient nommés "nouveaux fondateurs du monastère", ce qui probablement leur garantissait une renommée dans la ville. Ces donations consistaient souvent en une quantité importante d'argent mais il s'agissait aussi de bâtiments, de terres, d'ateliers et même de récipients de grande valeur, comme des barriques. Mais, à mon avis, tout cela comportait aussi d'inévitables conséquences au niveau économique, dans l'ensemble de la gestion des affaires des Chrétiens, et je me demande si derrière tout cela ne se cachaient pas d'autres intérêts et d'autres calculs.

Malheureusement nos renseignements sur l'histoire de Serrès pendant la période ottomane sont plus restreints que ceux qui existaient au début du siècle, lorsque E. G. Stratis, écrivant avant les guerres balkaniques, pouvait parler des donations des Serriotes qui avaient doté l'école ou l'hôpital de la ville pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle:¹² en effet il avait à sa disposition la source la plus importante pour l'histoire

10 *Conseils et Mémoires...*, cit, p.176: "... εξακουστός εις ὄλους, ὑπέρπλοτος ἄνδρας, ὡς τρεῖς χιλιάδες φορτίων ἀκούετον ὅτι κύριος ἦτον ... ἀμή ἦτον κατὰ πολλὰ πλεονέκτης καὶ φιλάργυρος καὶ δὲν ἔκαμεν οὔτε γιφύρι οὔτε σουληνάρι οὔτε ἄλλο τι ψυχικόν."

11 Voir D.Th. Siatras, *Οἱ ἀγοραπωλησίες ἀκινήτων στὴν τουρκοκρατομένη Ἑλλάδα*, Athènes 1992, p. 67 et passim.

12 E.G. Stratis, "Οἱ εὐεργεταὶ καὶ δωρηταὶ τῆς Ἑλληνικῆς κοινότητος Σερρών," in *Μακεδονικὸν Ἡμερολόγιον*, Thessalonique 1904, p.142-160.

de Serrès, c'est-à-dire le "manuscrit de la métropole", contenant tous les documents relatifs à la vie communautaire de la ville. Le précieux cartulaire (en plusieurs volumes) a disparu autour de 1913 et aujourd'hui nous en possédons seulement quelques fragments.¹³

D'autre part récemment a fait sa réapparition le codex B du monastère Saint-Jean-Prodrome sur le Mont Ménécée,¹⁴ qui contient beaucoup de matériel pour l'histoire de l'institution monacale, mais aussi pour la ville elle-même et pour sa communauté chrétienne, étant donné que depuis le XIV^e siècle le monastère était le centre spirituel et le point de repère pour les fidèles pieux de Serrès. Dans le Codex B nous avons probablement les originaux des donations qu'ils furent de la fin du XIV^e siècle au début du XIX^e. Cependant la plupart des renseignements concernent le XVII^e siècle, surtout les années 1601-1664. A cette source nous pouvons ajouter les données qui viennent des inscriptions et des objets précieux (verres, vêtements liturgiques, objets sacrés, icônes) du monastère ou d'autres églises de Serrès, qui nous sont connus en majorité pas les références de Papagéorgiou,¹⁵ par l'higoumène Christophore,¹⁶ et par d'autres.

Je fonderai mes réflexions sur les données du codex B du monastère de Saint-Jean-Prodrome. Il s'agit d'un manuscrit utilisé comme véritable archive du monastère,¹⁷ dont la première partie contient la copie de documents byzantins. Les quelques cent documents post-byzantins sont chronologiquement répartis en trois groupes: les plus anciens datent des années 1498-1503; suit une période de silence, qui s'étend jusqu'à la fin du XVI^e siècle, interrompue seulement par un document. Un deuxième groupe réunit les documents rédigés dans la période 1601-1664, tandis que le troisième groupe comprend quelques dix documents datant de la période 1676-1809.

13 Cf. P. Odorico, *Mémoire d'une voix perdue...*

14 Il est conservé au Centre I. Dujčev de Sofia; voir n. 4. Le cartulaire sera entièrement publié dans le cadre des activités du P.R.I. "P. Belon" de l'E.H.E.S.S. de Paris dans la collection "Textes. Documents. Etudes sur le monde byzantin néohellénique et balkanique". La parution de l'ouvrage, par les soins de L. Bénou et P. Odorico, est prévue pour le printemps 1997.

15 P. N. Papagéorgiou, *Αἱ Σέρραι καὶ τὰ προάστεια*, (voir n. 1).

16 [Christophore higoumène], *Προσκυντάριον τῆς ἐν Μακεδονία τῆς παρὰ τῇ πόλει Σερρών σταυροπηγιαῆς μονῆς τοῦ Ἁγίου Ἰωάννου Προδρόμου συνταχθέν παρὰ τοῦ Χριστοφοροῦ ἱεροδιδασκάλου καὶ ἡγουμένου αὐτῆς*, Leipzig 1904.

17 A. Guillou, *Le codex B du monastère S. Jean-Prodrome. Un mémorial pour l'histoire médiévale et moderne de la Macédoine*, in *Mélanges D. Zakythinos*, Athènes 1994, p. 219 s.

D'autres témoignages qui proviennent du manuscrit de la métropole de Serrès nous parlent d'une importante crise vécue par le monastère en 1650, lorsque la moitié des moines quittèrent le couvent pour s'en aller au Mont-Athos: la cause en étaient les conditions économiques difficiles du monastère à cette époque, et une querelle qui avait éclaté entre eux.¹⁸ Les moines restés au monastère firent donc recours à la communauté de Serrès, qui "pour ne pas perdre le mnémosynon" décide de se porter à l'aide de la glorieuse fondation. Le synode local convoqué, les Chrétiens de Serrès obligent les moines à accepter l'institution d'une commission qui doit gérer les affaires du monastère, vendre les biens meubles et immeubles et redresser ses finances. Le couvent sera donc encore plus dépendant de la communauté de la ville et les donations au monastère continueront de façon ininterrompue jusqu'aux années 60 du siècle. Ensuite la situation semble se modifier: à une époque difficile à déterminer, mais bien avant la fin du siècle, le monastère a retrouvé son statut de monastère patriarcal et acquiesce de nouveau son indépendance face à la communauté de Serrès.

Tout cela est parfaitement marqué par le codex B. En effet les documents de la période 1601-1664 présentent une uniformité remarquable quant au formulaire employé, nouveau par rapport aux documents byzantins. Après la crise de 1650 et jusqu'à 1664 la situation ne semble pas se modifier. Puis tout change: les donations finissent et les formules de leur enregistrement aussi, devenant moins précises, moins sûres. Même la main de ceux qui remplissent la fonction de notaire semble être moins certaine dans la rédaction du document. Les datations contiennent souvent des fautes dans le système de calcul. Finalement les documents eux-même se raréfient, jusqu'à disparaître: une donation date de 1676, et elle est dûe à un moine; deux datent respectivement de 1676 et 1681 (?), et prévoient un contrat de subsistance; deux notices sont de la moitié du XVII^e siècle et concernent une ampoule avec le sang du Prodrome. Trois documents patriarcaux, un accord avec les habitants de deux villages et une liste de bien donnés en 1809 complètent le tableau.

Pourquoi ce changement si imprévisible et inopiné? Il faut d'abord exclure qu'il s'agisse de l'abandon du cartulaire en tant qu'archive du monastère: nous n'avons aucun autre renseignement sur la

18 Ils sont les document n. 17,18 et 19 édités dans P. Odorico, *Mémoire d'une voix perdue*, p. 76 s., et dans A. Guillou, *Les Archives de Saint-Jean-Prodrome*, Appendice V.

présence d'autres documents conservés séparément dans le couvent: d'ailleurs l'higoumène Christophore, qui avait en main tout le matériel avant le pillage par les Bulgares en 1917, ne semble connaître rien de plus que ce que connaissons nous-même. Que s'est-il donc passé?

Pour essayer de comprendre la situation il faut d'abord examiner les documents de la période 1600-1664, lorsque le monastère et la communauté de Serrès vivent en étroite symbiose. C'est sur ces documents que je concentrerai mon attention.

Comme je viens de le dire, il s'agit pour la plupart de donations, dont la mention est enregistrée dans le manuscrit-archivé selon un protocole prédéterminé. En général le document commence par une formule tirée de l'Écriture, qui loue les bienfaiteurs ou souligne la vanité du monde et de ses choses, formule utilisée en préambule. Suit le nom du donateur, lequel "est venu au monastère et a donné" de l'argent ou un bien "pour sa commémoration funèbre". De son côté le monastère s'engage à commémorer le bienfaiteur en mentionnant son nom pendant la célébration liturgique. Le nom du donateur est inscrit dans un livre qui s'appelle "*parrèsia*". Dans les documents on fait référence aussi à la πρόθεση ou πρόθεση τῶν Πατέρων.¹⁹ Dans des circonstances particulières, toujours enregistrées dans le contrat, avec le paiement d'une somme plus grande le donateur peut assurer quelque chose en plus, comme, par exemple, la distribution de vin pendant le repas des moines le dimanche.

Le montant de la donation change selon les documents; mais si nous suivons l'évolution économique de l'Empire ottoman au XVII^e siècle, nous découvrons avec surprise que le montant donné au monastère est toujours presque le même: changent les années, les donateurs, la nature du bien donné, pas sa valeur.

Au début du siècle, pour s'assurer le mnèmosynon, les Chrétiens donnaient normalement 8.000 aspres (akçe). Tel est le montant versé par Jacques, métropolite de Zichna, en 1614;²⁰ par le jeune sieur (κυρίτζης) Doukas Phasoulas en 1606-1607;²¹ par le κυρίτζης Grozanos le 30 août 1616.²² Naturellement on pouvait donner plus que

19 Voir G. Kokkonas, Διὰ τῆς μνημονεύεται ἀκαταπαύστως εἰς τὸν Πανάγιον Γολγοθᾶν, in Τὰ Ἱστορικά 5, 1986, p. 225-229.

20 Doc. 228, p. 180, du cartulaire B du monastère Saint-Jean-Prodrôme. Dorénavant je citerai les documents avec le numéro d'ordre qu'ils ont dans les registes (voir A. Guillou - L. Mavromatis - L. Bénou - P. Odorico, *Le cartulaire B du monastère*), avec le numéro de la page du manuscrit.

21 Doc. 247, p. 225.

22 Doc. 262, p. 236.

cela, comme le fit Anthime, métropolitain de Drama en 1608-1609, qui donna 15.000 aspres,²³ mais nous pouvons expliquer la différence d'attitude par le fait qu'il s'agit d'un métropolitain. En effet il faut séparer les donations faites par une personnalité institutionnelle (membres du clergé ou membres du monastère des donations courantes. Il n'est pas étonnant que les premiers aient eu envers l'institution un intérêt différent de celui d'un Chrétien quelconque. Encore une exception, celle d'Asanès, fils de Kaspakas, qui le 1^{er} Juillet 1615 donne 20.000 aspres au lieu de 24.000 pour son mnémosynon, et pour ceux de sa femme et de sa fille:²⁴ les moines probablement lui ont fait une remise, puisque le montant était élevé.

Quelques années plus tard les choses ont changé et le tarif est plus bas; en 1618 un certain Péios demande son mnémosynon contre le paiement de 6.000 aspres²⁵ et la même chose arrive à Gramménos de Serrès en 1619.²⁶ Pourquoi cette remise? Peut-être qu'une réponse se trouve dans la situation économique de l'Empire ottoman. Nous savons en effet qu'en 1619 la parité de change a été modifiée: dorénavant la correspondance entre la monnaie d'or et l'akçe sera fixée dans le rapport de 1:120 au lieu de 1:250, en vigueur avant la mutation de parité. D'autres mutations de parité de change auront lieu en 1624 et en 1641.²⁷

Il est vrai que déjà en 1618 Péios a payé à un tarif réduit, mais on sait que les nouvelles concernant les variations monétaires circulaient avant la mise en vigueur d'une loi. Par exemple, Synadinos dans sa *Chronique*, nous informe de la mutation de parité de change de 1641: déjà en mai 1640, lors de la constitution d'une commission chargée de gérer les affaires de la corporation des tisseurs, "nous avons considéré - c'est-à-dire moi, Papasynadinos, le sacellaire, le papas sieur Démétrius, le hieromnêmôn, et le sieur Abrampakès, le référendaire - que les aspres vont changer de valeur et que la piastre va valoir quatre-

23 Doc. 227, p. 180.

24 Doc. 261, p. 235.

25 Doc. 260, p. 234.

26 Doc. 272, p. 246.

27 S. I. Asdrachas, "Νομισματικὲς προσαρμογές, ἰς' - ἰς' αἰ. Ῥυθμίσεις καὶ ἀντιδράσεις", in *Τὰ Ἱστορικά* 1, 1983, 19-34, où on trouvera une riche bibliographie. Cf. aussi Ö.L. Barkan, *Les mouvements des prix en Turquie entre 1490 et 1655*, in *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel 1: Histoire économique du monde méditerranéen 1450-1650*, Toulouse 1972, p. 65-79; P. Konortas, "Ἡ ὀθωμανικὴ κρίση τοῦ τέλους τοῦ ἰς' αἰῶνα καὶ τὸ οἰκουμενικὸ πατριαρχεῖο", in *Τὰ Ἱστορικά* 3, 1985, 45-76.

vingt et que les 20.000 vont devenir 30.000, et qu'on ne pourra plus acquitter (les dettes)",²⁸ ce qui arriva ponctuellement en janvier 1641. Et d'ailleurs le rapport entre la situation économique de l'Empire et le prix d'un mnèmosynon subsiste constamment, comme nous allons le voir.

Deux donations remontent à 1624. Kyriazès de Zichna paie 6.000 aspres pour son mnèmosynon,²⁹ tandis un Stoïos de Serrès donne 10.000 aspres pour la commémoration de deux noms;³⁰ selon toute probabilité il s'agit d'une remise autorisée par l'importance du montant ou par le fait qu'il avait déjà donné précédemment de l'argent au monastère.

Pendant la période suivante la situation change encore: nous avons 12 documents de donation pour la période 1631-1640, dont seulement trois nous parlent de paiement en espèce, tandis que les autres sont des donations de biens. Le 6 août 1638 le prêtre Synadinos (l'écrivain) et un certain Synanès de Mpanitza (probablement son parrain) donnent 7.000 aspres chacun pour leur mnèmosynon³¹ et le même montant est versé l'année suivante par Stoïos, métropolite de Melnik.³²

La période entre 1641 (date d'une nouvelle mutation de la parité de change) et 1650 (date de la crise économique du monastère) connut plusieurs donations. A l'exception de celles du moine Acace, qui donna beaucoup d'argent à plusieurs reprises au monastère (où d'ailleurs il vivait), toutes les commémorations ont un tarif qui varie entre 5.000 et 6.000 aspres. En 1645 Démétrius, skéuophylax de la métropole de Serrès, et encore une fois le prêtre Synadinos donnent 5.000 aspres;³³ et 6.000 aspres Manuel Késatès et Boulkanos en 1645.³⁴

Après la crise économique de 1650, les donations continuent avec le même tarif. Le forgeron de Serrès Nestoris contre son mnèmosynon donne au monastère son atelier qui vaut 6.000 aspres.³⁵ En 1653

28 "Ἐβλέποντας ἡμεῖς, ὃ τε ἐγὼ ὁ Παπασυναδινὸς ὁ σακελλάριος καὶ ὁ παπὰ κύρ Δημήτριος ὁ ἱερομνήμων καὶ ὁ κύρ Ἀβράμπακης ὁ ρεφενδάριος, τὸ πὸς μέλλουν τὰ ἀσπρα νὰ ἀλλαχτοῦν καὶ θέλει νὰ ἐλθῇ τὸ γρόσι ἀπὸ ὀγδόντα καὶ αὐτὲς οἱ κ θέλουν νὰ γένουν, λ καὶ πλέον ἐβγασμὸν δὲν ἔχουν."

29 Doc. 270, p. 244.

30 Doc. 271, p. 245.

31 Doc. 282 et 283, p. 254 et 255.

32 Doc. 258, p. 232.

33 Doc. 287 a et b, p. 259.

34 Doc. 289, p. 261.

35 Doc. 292, p. 263.

Kyrkos Ampatzès donne pour la même raison 5.000 aspres.³⁶ En 1662 Synadinos fait encore une donation: 12.000 aspres pour le mnèmodynamon de sa femme Abrampakina et d'une certaine Kourtesa.³⁷ Après 1680 les donations sont calculées en grosia (piastres) et un mnèodynamon coûte 80 grosia. C'est le montant payé par Christodule en 1680.³⁸

Comme on le voit, il s'agit d'une commémoration à un tarif plus ou moins fixé si on tient compte des mutations de la parité de change et des conditions générales qui gouvernent tout commerce (plusieurs commémorations à la fois, etc.). Il faut encore signaler que les moines du Saint-Sépulcre de Jérusalem avaient aussi une forme de tarif pour leurs services. Nos renseignements à ce propos concernent le XVIII^e siècle lorsqu'une commémoration coûtait 60 grosia (plus ou moins comme dans le monastère de Saint-Jean-Prodrôme à la fin du XVII^e siècle), tandis que l'inscription d'un nom dans la *Phyllada tôn Patérôn* coûtait 100 grosia et l'inscription dans la *Parrésia* 50 grosia.³⁹

Ces tarifs nous paraissent encore plus élevés si on tient compte du fait que les indulgences, vendues habituellement par les patriarchats, coûtaient seulement un grosi.⁴⁰ Et encore plus surprenante est la constatation que dans les archives du Mont-Athos, pour ce qui nous est permis de voir jusqu'à présent, ne sont pas enregistrées de donations pareilles. La seule donation en aspres pour un mnèodynamon que je connaisse est celle de Jean, Théodore, Michos, Kônstas et Dèmos Mpampana, qui vendent au monastère de Xèropotamou une terre (χωράφι), qu'ils ont à Ptéléa, pour 250 aspres: ils ont encaissé 200 aspres et donnent les autres 50 aspres au monastère contre le mnèodynamon de leur père.⁴¹

Jusqu'ici nous avons considéré les paiements en liquide. Mais il y avait aussi une autre manière de s'assurer la commémoration, à savoir la donation d'un bien, généralement une terre ou un bâtiment. Je crois que dans ces cas il y avait un calcul précis pour l'estimation du bien donné. En 1652-1653, lorsqu'une commémoration coûtait 5.000

36 Doc. 294, p.265.

37 Doc. 299, p. 273.

38 Doc. 1680, p. 272.

39 G. Kokkonas, "Διὰ τὴν μνημονεύεται ἀκαταπαύστως ...", cit.

40 L'étude la plus complète est celle de F. Πικρῆ, *Συγχωροχάρτια*, in *Τὰ Ἱστορικά* 1, 1983, p. 35-84, et 3, 1985, p. 344.

41 P. Gounaridis, *Ἀρχεῖο τῆς Ἱ. Μ. Ξηροποτάμου. Ἐπιτομὲς μεταβυζαντινῶν ἐγγράφων*, Athènes 1993 (*Ἀθωνικά Σύμμεικτα* 3), p. 20, n. 5.

aspres, Chatzès Mèlios de Serrès donne plusieurs bâtiments, dont la valeur totale est fixée à 25.000 aspres pour le mnèmosynon de cinq personnes.⁴² Il est évident que le calcul était précis. Dans d'autres circonstances le Chrétien pieux demandait la commémoration après avoir donné un bien et avoir payé le reste du montant en aspres, comme le fit en 1631 le hièromoine Grégoire, qui donna au monastère un "*hòrologion*" et de l'argent.⁴³

Prenons donc quelques exemples de donation de biens. Dans les cas suivants les documents ne nous précisent pas la valeur du bien donné. En 1633-1634 Chatzès Andrianos donne l'atelier qu'il avait acheté à Giamalès.⁴⁴ Gérakès Ampatzès donne un grand baril et une vigne en 1621 ou 1636.⁴⁵ Le papas Gérakès de Melnik donne une barrique, un stremma de jardin avec 500 arbres en 1638-39,⁴⁶ une grande barrique et 2000 aspres en 1640.⁴⁷ En 1645 le papas Kyriazès de Serrès offre deux jardins potagers et 2000 aspres, qui correspondent à 25 grosia.⁴⁸ En 1658 Dèmos de Serrès donne la taverne dite de St(o)ios Moumtzès contre trois commémorations.⁴⁹ En 1660 Kalogiarmès Asartzès donne 3.000 aspres et une vigne.⁵⁰ D'autres fois la donation consiste en objets sacrés ou en vêtements liturgiques, comme c'est le cas du prêtre Synadinos en 1633,⁵¹ et de Néophyte, métropolite de Nicomédie, en 1639.⁵²

Seulement si nous avons sous les yeux la stabilité du tarif pratiqué, nous pouvons comprendre pourquoi quelques fois dans les documents on trouve écrit "(un tel) a donné des aspres" ou seulement "il a donné", sans aucune autre précision, comme dans le cas du domestique de la métropole de Serrès Sabbas en 1633-1634,⁵³ de Chatzès Zagorès

42 Doc. 300, p. 274.

43 Doc. 263, p. 236.

44 Doc. 275, p. 248.

45 Doc. 269, p. 243.

46 Doc. 280, p. 252.

47 Doc. 284, p. 256.

48 Doc. 288, p. 260.

49 Doc. 257, p. 231.

50 Doc. 297, p. 272.

51 Doc. 278, p. 251.

52 Doc. 276, p. 249: un des vêtements en question est aujourd'hui conservé au Musée Μπρένακès d'Athènes: cf. N. Z. Nikolaou, "Θησαυροὶ τοῦ μοναστηρίου τοῦ Τιμίου Προδρόμου στὸ Μουσεῖο Μπενάκη στὴν Ἀθήνα, in Σερραϊκὰ Χρονικά 10, 1989, p. 76 s.

53 Doc. 279, p. 252

à une date inconnue (mais toujours au XVII^e siècle),⁵⁴ du prêtre Paisios en 1660,⁵⁵ et du prêtre Amarianos en 1664.⁵⁶

Quelques fois le montant donné est plus important que le tarif courant, mais dans ces cas il s'agit de moines qui ont un intérêt personnel pour le monastère, comme le hiéromoine Léonce, qui en 1676 donne 600 grosia (correspondant à 50.000 aspres);⁵⁷ comme le hiéromoine Grégoire, qui en 1657 donne trois ateliers dont la valeur est de 28.000 aspres⁵⁸ et en 1652 donne deux grandes croix décorées et paie aussi plusieurs travaux de construction pour le monastère;⁵⁹ et comme le moine Cosmas, qui en 1620 donne 17.000 aspres.⁶⁰ A ce groupe de donations appartiennent aussi les sommes et les bâtiments donnés par le Chatzès Athanase de Sidérokastron, qui devint moine sous le nom d'Acace. Entre les autres, Acace donne une grande vigne de 20 stremmata en 1634 et il bâtit une église dans le cimetière, prenant à sa charge même la décoration à fresques de la chapelle.⁶¹ Contre son mnémosynon il règle le paiement d'un montant important, avec lequel le monastère assurera aux moines la distribution de vin chaque samedi.⁶² En 1645 il donne un moulin,⁶³ en 1652 il remet la dette que le monastère avait et garde pour lui-même un atelier, dit de Paisios, propriété du couvent pour la fabrication de bougies.⁶⁴ En 1657 il acquitte les dettes du monastère envers le Chatzès Réztépouglès (50.000 aspres) et garde pour lui-même un autre moulin du couvent,⁶⁵ qu'à la fin il donnera également au monastère.

*
* *

Après l'analyse des donations, qui sont pour nous des données objectives qui ressortent des documents eux-même, passons à l'analyse des donateurs. Les documents nous montrent certains personnages, qui

54 Doc. 302, p. 275.

55 Doc. 302, p. 275.

56 Doc. 301, p. 274.

57 Doc. 305, p. 278.

58 Doc. 296, p. 270-271.

59 Doc. 291, p. 262.

60 Doc. 274, p. 247.

61 Doc. 281, p. 253.

62 Doc. 290, p. 261.

63 Doc. 290, p. 261.

64 Doc. 293, p. 264.

65 Doc. 295, p. 268-269.

certainement appartiennent à une couche sociale riche, et qui assurent le salut de leur âme en versant une somme importante, demandant aux moines de les commémorer pendant l'office liturgique: à ces fins ils déplacent des capitaux et des biens mobiliers et immeubles d'un sujet juridique à l'autre, mais toujours à l'intérieur de la même communauté, la communauté chrétienne, qui paie aux autorités ottomanes un impôt global collectif.

Si nous considérons les données des documents de ce point de vue, nous nous trouvons face à certaines questions qui ne trouvent pas de réponse, à certains aspects qui demeurent obscurs, et finalement la vraie nature des donations nous échappe. Voyons d'abord les aspects économiques en partant de la situation économique du monastère.

Le montant global en liquide donné au monastère pendant la première moitié du XVII^e siècle s'élève à 385.800 aspres. Pour mieux en comprendre l'importance, considérons seulement la période 1619-1650. La première date est celle de la première mutation de la parité de change dans l'Empire ottoman au XVII^e siècle. La deuxième date est très importante pour le monastère, parce qu'exactement à ce moment il fait faillite et il risque d'être fermé à cause des dettes accumulées. Si nous ajoutons foi aux documents, pendant cette période, dans les caisses du monastère entrèrent 162.000 aspres. En outre le monastère recevait d'autres donations, dont le montant est impossible à déterminer puisqu'il n'est pas enregistré dans les documents. Mais si on tient pour bonne l'hypothèse de l'existence d'un tarif de 6.000 aspres pour chaque mnémosynon, puisqu'il y a eu 8 autres donations sans indication du montant, nous pouvons ajouter encore 48.000 aspres, ce qui porte la somme globale à 210.000 aspres (sans calculer les nombreuses petites donations, dont nous n'avons aucune trace). Finalement, puisque parmi les donatons de la même période il y avait aussi des terres, des bâtiments et des ateliers avec leur loyer, nous pouvons calculer que le montant global des donations dépasse largement les 250.000/300.000 aspres pour les trente années 1619-1650. Pour nous référer seulement à une circonstance très évidente, prenons un document de 1645: le moine Acace donne au monastère un moulin, qui a un loyer de 100 aspres la semaine,⁶⁶ ce qui signifie 5.400 aspres par an à partir de 1645, c'est-à-dire 27.000 aspres pour la période 1645-1650.

66 Doc. 290, p. 261.

A cette somme globale d'environ 300.000 aspres, il faut ajouter les revenus des propriétés du monastère. Leur nature est différente: le couvent possède des maisons et des ateliers, des moulins et des boutiques, bâtiments qui sont tous loués. Toutes ces propriétés proviennent de donations. Il existe aussi des terres, des jardins potagers, des vergers et des vignes, fruit eux-aussi de donations de chrétiens pieux: tous ces biens sont loués ou sont cultivés par les soins des moines. Finalement le monastère possède une auberge (*xénodocheion*) pour les voyageurs et certaines propriétés où on pratique la pêche. En 1503 Manuël Gérakis donne au monastère un grippos (barque ou seme), dont la valeur est de 3.000 aspres.⁶⁷ Tous les biens sont définis dans les documents comme "*moulikia*", c'est-à-dire des biens dont le monastère a la pleine possession. Nous pouvons calculer, au moins en partie, les revenus du monastère provenant des loyers. En effet nous avons le compte-rendu des revenus des loyers des ateliers, des moulins et des maisons du monastère.⁶⁸ La datation du document n'est pas tout à fait sûre: il s'agit certainement du XVII^e siècle, avec toute probabilité de 1628-1629.⁶⁹ Les revenus annuels atteignent 34.000 aspres.

Si nous considérons le montant global des revenus de ce document comme valeur moyenne des revenus des loyers et des *mukâta'a* (concessions à ferme), pour la période 1619-1650 dans les caisses du monastère sont entrés encore 1.088.000 aspres, qui, ajoutés aux 300.000 aspres environ des donations en liquide, nous donne un montant global d'environ 1.400.000 aspres, c'est-à-dire autour de 45.000 aspres par an.

Naturellement il y a des années très favorables pour le monastère du point de vue des donations: particulièrement la période 1638-1641 (83.000 aspres) et la période 1644-1645 (45.000 aspres). Prenons par exemple l'année 1645. Le revenu des seules donations atteint 33.000 aspres, sans calculer les autres donations dont nous ne connaissons pas le montant exact. Si on ajoute les revenus des loyers, on arrive autour de 67.000 aspres. En 1641, 1 *oka* (environ 1,300 kg) de viande coûtait 9 aspres, 1 *oka* de beurre 24 aspres et 1 *oka* de miel 13 aspres.⁷⁰ Selon la liste des revenus des loyers, en 1628-29 le loyer d'une maison coûtait

67 Doc. 244, p. 221-222.

68 Doc. 222, p. 11-12.

69 A la fin du document je crois lire la date, 1617 (6137), qui correspond aux années 1628-1629, mais la lecture est incertaine. Cette datation correspond bien aussi à la main qui a rédigé le document, main probablement de l'higoumène Galaktiôn.

70 S. I. Asdrachas, Νομισματικές προσομοιώσεις..., p. 30.

entre 10 et 20 aspres par mois. En 1634, Synadinou, personnage très riche, achète une maison (qu'il faut imaginer grande) pour 43.000 aspres.

Nous pouvons encore comparer les entrées moyennes du monastère en 1645 (67.000 aspres), date proche de 1650, année de la faillite du monastère, avec les revenus de deux siècles auparavant, puisque se sont conservés deux *tefter* turcs qui se réfèrent aux années 1464-65 et 1478-79.⁷¹ En 1645 l'aspre contient 0,307 grammes d'argent, tandis que en 1464-65 il contenait 1,05 grammes et en 1478 0,72 grammes. Les rapports entre les revenus qu'on peut établir sont les suivants: en 1645 - 67.000 aspres = 19.590 aspres de 1464 = 25258 aspres de 1478.

Si on pense que l'indication en aspres correspond seulement à une monnaie de compte et pas à une monnaie réelle, la comparaison est encore plus frappante. Nous savons en effet qu'en 1464, à une époque de grande richesse du monastère, celui-ci avait des revenus de 15.671 aspres. La métropole de Serrès en 1464 et en 1478 avait des revenus respectivement de 870 et 5435 aspres.⁷²

Toutes ces comparaisons nous permettent de conclure que l'état des finances du monastère était excellent pendant la période que nous considérons (1620-1650), lorsque le couvent connaît la grande crise qui l'amène en 1650 à la faillite. Comment donc l'expliquer? Comment expliquer le tarif énorme de 5.000 aspres fixé pour être considéré "nouveau fondateur" du monastère, lorsqu'une indulgence coûtait seulement 1 aspre, et lorsqu'il a apparemment très peu de donations au Mont-Athos à la même époque, où un mnémosynon est assuré avec 50 aspres? Comment expliquer le tarif lui-même?

Une réponse peut-être la suivante: les montants indiqués dans les documents ne correspondent pas aux sommes réellement payées, mais

71 P.S. Nasturel - N. Beldiceanu, *Les Eglises byzantines et la situation économique de Drama, Serrès et Zichna aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*, Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik 27 (1978) p. 269-286; N. Beldiceanu, *Structures socio-économiques d'un village de Macédoine: Aksilopigadi/Sarmisaqlu (1464/65)*, Byzantion 54 (1984) p. 26-58. Voir aussi E. A. Zachariadou, *Early Ottoman Documents of the Prodromos Monastery (Serres)*, Südost-Forschungen 30 (1971) p. 1-37; N. Beldiceanu, *Margarid: un timar monastique*, Revue des Études Byzantines 33 (1975) p. 227-255 [= art. XIV in *Le Monde ottoman des Balkans (1402-1566). Institutions, société, économie*, Londres 1976 (Variorum Reprints)]; E. Balta, *Les vakifs de Serrès et de sa région (XV^e et XVI^e s.)*, Athènes 1995.

72 P.S. Nasturel - N. Beldiceanu, *Les Eglises byzantines et la situation économique...*, p. 283-284.

à une forme de calcul fictif. Dans le document on écrit un prix, mais en réalité le montant versé était objet de marchandage et le paiement était fait en biens ou en travaux, ou même il n'y avait pas de paiement, mais le tarif indiquait seulement la participation à une sorte de confrérie, avec certains engagements que nous ne connaissons pas. Dans ce cas la somme indiquée correspondait plutôt à une monnaie idéale, plus qu'à un paiement réel. Ainsi peut-on expliquer la faillite du monastère, parce qu'il n'avait pas l'argent enregistré dans les documents. Et ainsi peut-on expliquer le souci de la communauté chrétienne de Serrès (gérée évidemment par les notables) qui intervient pour sauver le monastère.

En effet les documents nous disent seulement que la faillite fut causée "par les dettes et par les événements de la période et par les irrégularités des hommes qui habitaient le monastère".⁷³ Les raisons réelles sont obscures. La réaction des moines fut de recourir à la communauté de Serrès. Les Chrétiens de la ville se réunirent en synode et "en voyant le grand danger[...] et le risque pour les anciens fondateurs de perdre le mnémosynon les autres chrétiens avec le... clergé, les... prêtres, les... notables" prirent la décision d'aider le monastère et de gérer eux-même les finances du couvent. Les donations continuèrent encore longtemps.

Quel intérêt avait donc le groupe des "nouveaux fondateurs du monastère. Le salut de leur âme, bien sûr; et aussi l'amour pour le monastère, qui explique les énormes sommes données par le moine Athanase-Acace, par exemple; mais y a-t-il quelque chose d'autre?

Théoriquement, le rapport bienfaiteur/bénéficiaire est simple et clair, comme les documents nous le présentent. Dans chaque document on dit toujours que les moines s'engagent à commémorer le donateur et on revoit des maledictions terribles en cas d'oubli. Cependant un donateur donne deux-trois fois de l'argent ou un autre bien et il demande toujours à nouveau le mnémosynon, comme si rien ne s'était passé avant. Ainsi fait, par exemple, Synadinos, lui donne un vêtement liturgique en 1633,⁷⁴ 7.000 aspres en 1638⁷⁵ et 5.000 aspres en 1645,⁷⁶ toujours pour son mnémosynon, et 12.000 en 1662 pour celui de sa femme et d'une certaine Kourtéza.⁷⁷ La même attitude caractérise le

73 P. Odorico, *Mémoire d'une voix perdue*, doc. 17, 18 et 19.

74 Doc. 278, p. 251

75 Doc. 282, p. 254.

76 Doc. 287b, p. 259.

77 Doc. 299, p. 273.

moine Grégoire, qui donne au monastère un "*hōrologion*" et de l'argent,⁷⁸ en 1657 trois ateliers dont la valeur est de 28.000 aspres⁷⁹ et en 1652 deux grandes croix décorées et prévoit aussi certains travaux de construction.⁸⁰ De même avec le prêtre Gèrakès, ecclésiarque de la métropole de Melnik, qui donne une barrique, un stremma de jardin avec 500 arbres en 1638-39,⁸¹ une grande barrique et 2000 aspres en 1640.⁸² Et ils ne sont pas les seuls.

Bref, on a l'impression d'une différence entre la réalité codifiée et celle de la vie quotidienne. Les documents nous disent-ils la vérité? Pour nous, aujourd'hui, le document est un acte fait pour assurer des droits; la présence du notaire, le formulaire suivi, la certitude des conséquences de l'acte assurent la validité de l'action. Mais quelle certitude peut avoir le Chrétien qui renouvelle son paiement pour le même motif? Quelle certitude et quelle tranquillité peuvent-elles être celles qui proviennent d'une écriture qui échappe à tout contrôle? Normalement le rôle de notaire est confié à l'higoumène ou à un confrère. Mais Synadinos rédige lui-même son document de donation. S'agit-il du hasard ou de la preuve de l'incertitude? Prenons le cas d'un certain Ggoggos. Il avait loué le four du monastère situé près de la métropole de Serrès et l'avait ravalé; il payait 9 aspres de loyer pax jour.⁸³ Après sa mort, sa fille demande une partie des revenus en tant qu'héritière. Les moines lui montrent alors le contrat stipulé entre le monastère et Ggoggos et la fille "vit dans le manuscrit ce que je lui lis, et y ajouta foi" sans autre prétentions.⁸⁴ Il faut signaler que le contrat était rédigé par un moine et que Ggoggos n'avait rien signé. Et il faut aussi remarquer que presque aucun document n'est signé par le donateur, même s'il s'agit d'un bâtiment ou d'une terre. Seulement en cas de conflit on fait de temps en temps recours au *cadi*.

Le paiement pose un autre problème: s'il y avait effectivement paiement, comment se faisait-il? Prenons le cas de Synadinos. En 1645 il se rend au monastère avec des compagnons et il donne 5.000 aspres (62,5 grosia) pour le renouvellement d'un mur, et contre son mnèmosynon. La même donation est faite par le skéuophylax Démétrius. Sy-

78 Doc. 263, p. 236.

79 Doc. 296, p. 270-271.

80 Doc. 291, p. 262.

81 Doc. 280, p. 252.

82 Doc. 284, p. 256.

83 Doc. 254, p. 230.

84 Doc. 255, p. 230.

nadinos rédige l'acte de donation et note que la somme "a été donnée pour le mur, qui *a été refait*".⁸⁵ Donc les travaux étaient achevés. Quand le paiement a-t-il été effectué? Une inscription du monastère nous informe que les travaux finirent en 1646.⁸⁶ Et au-delà de ces problèmes, je vois assez mal la petite compagnie qui monte jusqu'au monastère sur des routes solitaires et dangereuses, avec des bourses pleines d'argent.

En 1615 Asanès, fils de Kaspakas, et sa femme Abrampakina donnent 20.000 aspres.⁸⁷ Lorsque le contrat pour le mnèmosynon est écrit, les moines déclarent: "nous avons pris trois mille aspres et les avons dépensés pour le local de la barrique, et les autres aspres, ont été utilisés pour des objets liturgiques en argent". En 1615 donc l'argent avait été déjà dépensé. En 1634 le moine Athanase-Acace donne au monastère l'église qu'il avait bâtie et décorée. Même en ce cas les travaux étaient évidemment achevés.⁸⁸

Si nous supposons que l'acte ne reflète pas une réalité, mais un engagement pris par un donateur, on peut peut-être expliquer la nécessité de la part d'un donateur de renouveler la donation. Et nous pouvons expliquer aussi un autre aspect qui reste obscur. Nous savons en effet qu'en janvier 1641 le grand vizir Kara Mustapha pacha avait appliqué la mutation de la parité de change, mutation qu'on attendait déjà en 1640.⁸⁹ Tous les aspres avaient été retirés de la circulation, provoquant un choc économique que les sources enregistrent sous le terme de *sténochôria*. La situation se rétablira seulement quelques mois après, lorsque de Constantinople arrivent les nouvelles monnaies. Où donc le moine Athanase-Acace a-t-il trouvé les 30.000 aspres qu'il donne en janvier 1641 au monastère?⁹⁰

*
**

Le troisième aspect du rapport entre bienfaiteur et bénéficiaire concerne le donateur lui-même. Qu'est-ce qu'il avait en échange. Le salut de son âme, bien sûr. Mais seulement cela. Dans certains cas nous voyons clairement qu'il y a d'autres intérêts économiques. A mon

85 Doc. 287 a, b et c, p. 259.

86 G. Kaftantzis, *Ἱστορία τῆς πόλεως Σερρών...*, cit., p. 232, n. 370.

87 Doc. 261, p. 235.

88 Doc. 281, p. 253.

89 S. I. Asdrachas, "Νομισματικὲς προσαρμογές ...", cit. p. 19.

90 Doc. 286, p. 258.

avis ce n'est pas par hasard qu'un mnémosynon coûte à peu près le prix d'un contrat d'*adelphopoiia*, qui permet au donateur de trouver un lieu de retraite au monastère dans sa veillesse.

En 1681 Kaloudès, devenu moine sous le nom de Kyriakis, donne au monastère⁹¹ "80 aspres, c'est-à-dire grosia" (l'expression est étrange) pour sa ζωοτροφία. Il faut signaler que les 80 grosia correspondent à 8.000 aspres, si on accepte le témoignage du même manuscrit, selon lequel cinq ans avant, en 1676, 500 grosia correspondent à 50.000 aspres.⁹² En 1680 Christophore donne 8.000 aspres pour son mnémosynon,⁹³ le même montant donc que la retraite de Kaloudès l'année suivante. Egalement en 1691 Gabriel donne une vigne et de l'argent pour son mnémosynon et ceux de ses parents et 50 grosia pour sa retraite.⁹⁴ C'est le cas aussi de Démétrius, devenu moine sous le nom de David, qui pour sa ζωοτροφία et un serviteur paie 6.000 aspres en 1614.⁹⁵ il faut remarquer qu'à l'époque un mnémosynon coûtait 6.000 aspres. Finalement c'est le cas aussi du bottier George, en 1664 devenu moine sous le nom de Gèrasimos, qui en 1664 donne au monastère une vigne pour sa ζωοτροφία.⁹⁶

Finalement, il faut remarquer qu'à la fin du siècle les donations semblent cesser lorsque le monastère retrouve son statut d'institution patriarcale. En théorie, les donatioas auraient dû augmenter! Qu'est-ce qui se cache derrière ce mystère? Souvent le donateur donne au monastère un bien (un atelier, une boutique, un moulin, une vigne, une barrique...) et en même temps il loue le même bien, et il s'engage à en payer le loyer au monastère. Je prends seulement deux exemples: le Chatzès Bèrgès vend au monastère son pressoir et deux barriques pour 10.000 aspres; il déclare avoir reçu l'argent et en même temps il loue le pressoir et les barriques pour 300 aspres par mois pendant toute sa vie.⁹⁷ Le moine Athanase-Acace donne au monastère un moulin qu'il loue en même temps pour 100 aspres par semaine.⁹⁸ Lorsque dans les documents on fait référence au fait qu'un bien donné comporte aussi un loyer, il faut penser - à mon avis - à des circonstances similaires.

91 Doc. 306, p. 279.

92 Doc. 305, p. 278.

93 Doc. 298, p. 272.

94 Doc. 307, p. 280-281.

95 Doc. 259, p. 233.

96 Doc. 304, p. 276-277.

97 Doc. 273, p. 246.

98 Doc. 290, p. 261.

Il s'agit d'un excès de piété? Je pense plutôt qu'on retrouve là des histoires d'intérêt. Le monastère jouissait des bénéfices de plusieurs firmans, grâce auxquels les moines et les biens du monastère était exonérés de l'impôt. Peut-être que pour un Chrétien de Serrès, qui ne jouissait pas du même bénéfice, il était plus intéressant de donner un atelier au monastère et ne plus payer d'impôts à l'autorité ottomane, et d'être en même temps sûr de pouvoir continuer à disposer du bien, sans risque d'expropriation en payant un loyer au monastère. Il est possible que cette formule soit adoptée pour ceux qui font partie d'une sorte de confrérie et sont devenus "nouveaux fondateurs".

Prenons le cas de Dèmos.⁹⁹ Il possède une taverne dite "de Stios Moumtzès"; il la donne en 1658 au monastère et l'acte de donation précise qu'il la loue pour 120 aspres par l'an. Naturellement il est difficile d'établir la valeur commerciale de ces biens. Mais en 1628-29 on louait un four pour 300 aspres par mois, un moulin pour 500, et deux autres tavernes respectivement pour 120 et 33 aspres par mois. Comment donc expliquer les 120 aspres par an payés par Dèmos?

S'il y avait des "combines" entre le monastère et communauté chrétienne de Serrès, qui gérait d'une façon autonome ses affaires, le plus possible au-delà de l'autorité ottomane, s'il y avait un groupe de "donateurs" qui soutenaient le monastère, qui à son tour aidait à la gestion de leurs biens, nous pouvons aisément comprendre pourquoi la communauté de Serrès intervient avec sollicitude lorsque les finances du couvent sont en crise. Et on peut comprendre pourquoi les donations continuent sans interruption après la crise de 1650. Et on peut aussi comprendre pourquoi elles cessent lorsque le monastère décide de récupérer son ancien statut de fondation patriarcale et stauropegiale.

En 1698, le monastère désormais patriarcal, demande au métropolitain de Serrès Anthime de rendre le métochion de Saint-Jean-Prodrôme au centre-ville et le tsiflik de Toumbitza. Le métropolitain refuse; la question arrive jusqu'au patriarche Kallinikos. Celui-ci oblige le métropolitain à rendre les biens au monastère. Anthime accepte,¹⁰⁰ mais par la suite il hésite: il reprend ses chèvres, qui se trouvaient dans ces dépendances,¹⁰¹ probablement à cause du fait qu'un firman exonérait le monastère du paiement de l'impôt sur les chèvres. Le "flirt" entre le

99 Doc. 257, p. 231.

100 A. Guillou, *Les Archives de Saint-Jean-Prodrôme.*, p. 145-149, doc. 47.

101 P. Odorico, *Mémoire d'une voix perduë*, doc. 20.

monastère, la communauté et le métropolitain est fini, les temps ont changé.

Après la grave crise économique du 1650, lorsque le monastère se sauva grâce à l'intervention des Serriotes, qui ne voulaient pas perdre leur "mnèmosynon" (ainsi nous disent les documents), après la gestion de la commission qui gère les affaires du monastère, celui-ci devient patriarcal et les donations cessent, parce qu'elles n'avaient probablement plus d'intérêt économique: le prix du ciel n'était plus le prix du bonheur sur la terre et des conditions nouvelles réglèrent la vie des communautés chrétiennes dans les Balkans.

ЦЕНА НЕБА: ПРИЛОЗИ И ПРИЛОЖНИЦИ У СЕРУ (МАКЕДОНИЈА) У XVII ВЕКУ

Резиме

Хришћанска заједница на Балкану под османском влашћу имала је богат духовни живот. Недостатак извора ипак онемогућава да се он сагледа у потпуности. У новије време пронађена је грађа од огромног значаја за проучавање историје хришћанске заједнице у граду Серу и околини током XVII века. То су фрагменти картулара Серске митрополије и тзв. "Кодекс Б" манастира Св. Јована Претече код Сера. Заснивајући своја истраживања углавном на тим изворима, аутор је покушао да састави слику о приложницима и прилозима дарованим поменутом, надалеко чувеном манастиру. Истраживања обухватају период од 1601. до 1664. године. Могло би се рећи да је у то време постојала нека врста фиксне тарифе за "помен". До 1618. године било је уобичајено да се за покој душе прилаже 6.000 акчи, а доцније је та сума подигнута на 8.000 акчи. Наравно, било је и оних приложника чији су прилози вишеструко премашивали уобичајени износ. Поред новца, чак чешће, остављана су непокретна добра: куће, дућани и сл. Укупна вредност само тих дарова за период 1619-1650. износила је 300.000 акчи и чинила је значајан део укупних прихода манастира (1.400.000 акчи за исти период!). И поред огромних прихода, манастир је 1650. године запао у дубоку кризу. Аутор се с правом пита да ли су цифре уписане на име "помена" заиста подразумевале и предају новца или су биле само фиктивне, подразумевајући дугорочне приходе, одређени интерес, уложени рад или неке друге приходе. То питање је и даље отворено. Уписани прилози показују да је хришћанска заједница у Серу била богатија него што се до сада могло претпоставити.